

Motion relative au nouveau plan national loup

La Chambre d'Agriculture de Lozère réunie en Session le 15 mars 2024 à Mende, sous la présidence de Madame Christine VALENTIN

VU la proposition de FDSEA / JA

CONSIDERANT

- ↗ Le traumatisme humain vécu par les éleveurs victimes de prédation lupine
- ↗ La poursuite des attaques sur les troupeaux en Lozère
- ↗ L'absence de reconnaissance des attaques sur bovins
- ↗ L'augmentation des loups sur le territoire tant en nombre d'individus qu'en aire de répartition
- ↗ La présence reconnue d'une meute en zone cœur de Parc National des Cévennes, qui risque à terme de devenir la réserve à loup du Massif-central et la présence supposée d'autres meutes
- ↗ Que le loup n'est pas compatible avec l'activité d'élevage
- ↗ Le risque de ne plus avoir de transhumants sur le Mont-Lozère en raison des attaques permanentes
- ↗ La non protégeabilité de ces territoires et l'inefficacité constatée des mesures de protection
- ↗ L'impact de la prédation sur la conduite des troupeaux avec la remise en cause de l'autonomie fourragère, de la viabilité des exploitations, de l'installation de nouveaux éleveurs et, pour certains agriculteurs, l'arrêt progressif de la production ovine
- ↗ Les impacts plus larges sur l'économie locale, les filières, les entreprises agro-alimentaires, le tourisme, l'agro-pastoralisme, la biodiversité, l'embroussaillage avec les risques accrus d'incendies
- ↗ La reconnaissance au patrimoine mondial de l'UNESCO d'une grande partie du sud du département au titre de l'agro-pastoralisme méditerranéen lié uniquement aux bonnes pratiques d'élevage
- ↗ Les difficultés de coexistence entre les chiens de protection et le tourisme rural, particulièrement pénalisantes en Lozère pour les chemins de randonnée
- ↗ Que le loup n'est plus en voie de disparition en Europe
- ↗ L'inégalité de traitement qu'inflige le plan loup aux éleveurs selon leur lieu d'habitation et leurs productions
- ↗ La volonté du nouveau plan de protéger encore le loup et non les éleveurs

CONSTATE

- ↗ L'absence de réponse à l'ensemble des attendus exprimés depuis au moins 2018
- ↗ L'application d'une conditionnalité de l'indemnisation des victimes à la mise en place de mesures de protection

DEMANDE

- ↗ De ne plus placer le loup au-dessus de l'Homme et de protéger d'abord les éleveurs
- ↗ De mettre l'élevage et les éleveurs au cœur du dispositif et que l'on passe d'un plan loup à un plan de pérennisation de l'élevage face à la prédation au travers notamment :
 - De la prise en charge de ce plan par le budget du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, et non par des budgets dédiés au développement agricole
 - D'un comptage plus précis et transparent du nombre de loups
- ↗ Que les Ministres du Gouvernement français et les Députés européens portent à Bruxelles le déclassement de l'espèce lupine dans la convention de Berne et se mobilisent pour défendre cette position auprès des autres Etats membres
- ↗ Que la réglementation nationale s'applique de manière homogène et dans des conditions identiques que l'on soit en zone cœur du Parc National des Cévennes ou non

- ↗ L'octroi de tirs de défense de manière identique entre les productions d'élevage
- ↗ L'autorisation d'utilisation de tout matériel à visée nocturne pour les personnes habilitées dans le cadre de tirs de défense
- ↗ La reconnaissance de la non protégeabilité définitive des bovins, équins, asins
- ↗ La reconnaissance des attaques sur bovins, équins, etc... avec l'application d'un protocole adapté aux réalités du terrain et de l'espèce
- ↗ Le désarmement des agents OFB lors des constats de prédation compte tenu qu'ils ne sont pas dans une mission de police
- ↗ Le classement en cercle 1 de l'intégralité du département, y compris la zone cœur de parc national des Cévennes pour limiter la prédation sur ce territoire fragilisé
- ↗ Le dédommagement des lieutenants de louveterie désignés à la tâche spécifique des tirs de défense des élevages
- ↗ Des résultats de régulation, aucun loup n'ayant été prélevé en Lozère depuis le démarrage des attaques il y a plus de 10 ans

Délibéré à Mende, le 15 mars 2024

**La Présidente
Christine VALENTIN**

